



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale

¹ Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (SABRA). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.

CF: 1003

Nom de l'établissement : Administration

Adresse de l'établissement: Rue de Glacis-de-rive 11, 1207 Genève

Année du diagnostic : 2020

Etage	Lieu / Local	Description du matériau ou de l'élément	Délai d'assainissement préconisé ¹	Remarques	échéances
Sous-sol	A06	Carton amiante	Assaini	Amianté par avis d'expert	2021
Sous-sol	A17	Bakélite sur tableau électrique x 1	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
Sous-sol	A17	Bakélite sur tableau électrique x 1	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
3ème étage	E02	Bakélite tableau électrique	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030
3ème étage	E25	Bakélite boîte TT	Long terme	Amianté par avis d'expert	2030

Si aucun élément contenant de l'amiante pouvant contraindre une utilisation normale du bâtiment n'a été repéré, en cas de travaux il sera néanmoins obligatoire de réaliser un diagnostic avant-travaux



Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat, c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air. En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.